



[www.bulleappartreims.com](http://www.bulleappartreims.com)

# Règlement intérieur

**Nous accueillons des voyageurs sérieux et respectueux des lieux ; Nos hôtes se comportent et agissent avec égards, comme s'ils étaient chez eux.**

Merci de nous indiquer votre horaire précis d'arrivée dès que vous la connaissez. Il vous sera demandé, pour respecter le voisinage, **d'arriver avant 19h**.

Lors de la présentation de l'appartement et pour votre plus grand confort, nous vous remettons 2 jeux de clés sécurisés avec leur badge. La perte d'un trousseau (clé sécurisée-codée et badge-vigik) sera facturée 140€ (clé sécurisé bricard à 120€ et badge à 20€).

Vous devrez nous remettre **la caution par chèque** de 2x500€ (2 personnes différentes si possible). Celle-ci ne sera pas encaissée et vous sera restitué 48h après votre départ.

**Ménage** : Le forfait ménage inclue l'ensemble du linge de maison (draps, taies, serviettes, torchons, tapis de bain, nappe, etc...2h) ainsi que le nettoyage standard (poussières, carreaux, sol, sanitaires), soit une intervention de 3h.

Les salissures supplémentaires contraires à l'usage respectueux du logement et de nature à accroître le temps de ménage ou ayant amené des dégradations, seront facturées (retenue sur caution) à hauteur des moyens mis en œuvre pour recouvrer la propreté :

Ex : Rouge à lèvres sur mobilier ou vitre ; Urine ou vomis ; Tâches sur canapé ou matelas ; non évacuation de vos ordures/bouteilles.

**Internet** : L'appartement est doté d'un accès fibre illimité à internet. Conformément à la réglementation Française et la loi Hadopi, il est interdit de télécharger illégalement. En cas de transgression, nous serons amenés à fournir vos coordonnées aux autorités.

## Règles de vie :

-**Merci de respecter la tranquillité du voisinage ainsi que le règlement de la copropriété** (pas de bruit passé 22h), d'éviter le gaspillage de l'eau et de l'électricité (éteindre les chauffages au moment de l'aération des fenêtres).

-Nos amis les animaux ne sont pas admis dans les lieux.

-Il est interdit de fumer dans l'appartement, même dans votre chambre à la fenêtre, sous peine de pénalité sur votre caution.

-Il est interdit de déplacer les meubles.

-Merci de vider le lave-vaisselle et d'essuyer et ranger la vaisselle utilisée -propre-.

-Merci de déposer les ordures ménagères (sac noir) dans le « tri sélectif enterré » situé sur la droite du trottoir en face en sortant de la résidence. Les emballages plastique et les papiers sont à déposer également dans le tri enterré ou collecteur bouteilles (coin de rue).

-A l'expiration du bail, ou de la période de location, le preneur s'engage à libérer les biens loués en le laissant en l'état.

**Capacité Maximale 8 personnes (4 chambres doubles) :**

## **La réservation est établie pour un nombre précis de personnes :**

Pendant toute la durée de votre séjour, aucune personne non prévue sur le contrat de location n'est autorisée à séjourner dans l'appartement (même pour une visite). L'utilisation de la maison est autorisée uniquement aux voyageurs déclarés lors de la réservation (et les charges/frais sont calculés en rapport) sous peine d'annulation immédiate. Un gardien vie sur place et est chargé de vérifier cela. Vous ne pouvez en aucun cas accueillir un nombre de voyageur supérieur à celui annoncé lors de la réservation (sauf accord au préalable de notre part). Les tarifs sont automatiquement calculés par le site en fonction des dates et du nombre de voyageur. Si vous souhaitez modifier le nombre de personnes après réservations, merci de nous en informer, une « modification de réservation » vous sera envoyée, que vous devrez accepter. Ainsi la situation sera régularisée, le tarif sera mis à jour et les fournitures mises à disposition seront au nombre des voyageurs (draps, couvertures, serviettes de toilette, etc...).

**Les voyageurs devront faire usage des lieux conformément à une destination d'habitation. Ils devront vivre d'une manière paisible et respecter les règles élémentaires de voisinage.**

**L'appartement ne peut en aucun cas être utilisé pour l'organisation d'une fête** qu'elle soit payante ou privée. Si un voisin se plaint ou si la police nous contacte en cas de tapage, la caution sera perdue et le contrat de location entre nous rompu immédiatement. Même votre séjour n'est pas terminé, le contrat sera dès lors caduque pour non-respect du règlement intérieur.

**Assurance :** Le voyageur effectuant la réservation est responsable de tous les dommages survenant pendant la période de location. Si des objets figurant à l'inventaire sont brisés ou détériorés, le bailleur pourra réclamer leur valeur de remplacement ou le prix du nettoyage selon le cas, sur facture.

**En validant votre réservation via le contrat de location ci-joint, vous acceptez l'intégralité de ce règlement intérieur et vous vous engagez à le respecter. Le non-respect d'une ou plusieurs de ces règles sera considérée comme une violation de contrat et entraînera son annulation. Vous aurez alors 2h pour quitter les lieux et aucun dédommagement ne pourra être réclamé pour les nuitées perdues.**

**Nous sommes à votre disposition pour vous aider dans l'organisation de vos sorties ou visites en fonction de vos intérêts...n'hésitez pas à nous solliciter, nous nous ferons un plaisir de vous accompagner au mieux.**

Notre site internet est à votre disposition pour quelques informations complémentaires sur nos appartements et notre région :

[www.bulleappartreims.com](http://www.bulleappartreims.com)

*Au plaisir de faire votre connaissance...*